

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-394-1929 Indemnités

n° 42-394-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 394 du 30/09/1929

Date de publication
7 septembre 1929

Date du numéro
30 septembre 1929

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité forfaitaire de transport allouée au chef du service de santé est portée de 1.500 à 1.800 francs par an, pour compter du 1er septembre 1929.